



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'021'000.- au maximum, sous déduction de la participation de la Commune de Veytaux, pour la construction d'un abri à dameuse, d'une salle de pique-nique avec WC publics et l'adaptation de la passerelle du téléski ainsi que de trois pylônes sur le site de Jaman

Présidente : Buchet Bulliard Catherine (UDC)
Membres : Stéphane Barbey (Les Verts)
Florian Despond (PLR)
Prisca Gaillet (SOC)
Olivier Gfeller (SOC)
Armin Gote (SOC)
Yanick Hess (PLR)
Jean-Baptiste Piemontesi (PLR)
Pierre-André Spahn (PLR)
Alexandre Staeger (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission s'est réunie le 8 juillet 2014 à 19h30 à la buvette de Jaman dans des conditions 'hivernales' (3°) qui valent la peine d'être relevées.

La délégation communale était représentée par MM. Alain Feissli et Christian Neukomm, Municipaux, MM. M. Enrico Bergonzo et Gian-Franco Sentinelli, chefs de services et M. Julien Chevalley, délégué aux sports.

La commune de Veytaux était représentée par trois personnes, deux membres de la Municipalité, MM. Igor Rinaldi et Guy Taroni et par la Secrétaire municipale, Mme Bernadette Menétrey ainsi que la délégation de la commune de Veytaux.

La délégation du SID était représentée par MM. Jean-Claude Büchler, Président, Yvan Aubord, responsable du présent projet et Pierre Greppin, architecte mandaté.

Nous tenons ici à remercier toutes ces personnes pour l'organisation de cette visite et les explications fournies. Nous saluons en particulier et remercions le SID (Syndicat d'Initiatives pour le Développement du sport d'hiver), association à but non lucratif, pour le travail fourni.

Introduction

Le comité bénévole du SID, passionné de la région et fourmillant d'idées, travaille en étroite collaboration avec notre commune. Celle-ci leur a délégué la responsabilité de coordination de l'ensemble des aspects de l'offre hivernale.

Leurs connaissances et expérience du terrain leur ont permis de faire une proposition concrète à la Municipalité concernant cet objet. Cette dernière, compte tenu de cette nouvelle construction, en a profité pour réfléchir à la construction adjacente d'une salle de pique-nique et de WC.

Après une explication concrète et in situ des travaux à réaliser, les différents intervenants susmentionnés répondent aux questions des commissaires.

Retour historique

M. le Municipal Feissli rappelle qu'en 2004, les Conseils communaux de Montreux et Veytaux ont dû se prononcer sur le choix de maintenir voire d'investir sur les installations du domaine skiable et toutes les deux avaient été unanimes quant à la volonté d'aller de l'avant. Il précise également que la commune de Villeneuve participe aux coûts d'exploitation à ce jour.

Depuis 2003, on observe une évolution positive dans le domaine scolaire et familial concernant les sports d'hiver. Il s'agit de pouvoir offrir des conditions de ski économiquement possibles pour une large majorité (les familles) et un soutien à la clientèle jeune qui peut accéder à Jaman/Les Rochers-de-Naye d'une manière autonome et dans des conditions extrêmement favorables (train).

Un commissaire rappelle que le Conseil communal avait déjà voté un gros montant en 2004 sous condition que la Commune encourage les écoles à venir sur ses sites. Ceci a fait l'objet de grands débats en son temps, le site des Rochers-de-Naye étant fortement contesté en faveur du secteur des Mosses.

Vision à long terme et stratégie globale des sports d'hiver sur le territoire de la Riviera en général, sur notre commune en particulier

Au terme de la lecture de ce préavis, certains commissaires se demandent si une réflexion a été engagée sur le moyen voire le long terme des infrastructures du domaine skiable. Il est essentiel de projeter le développement du sport et du ski sur notre commune, voire même d'envisager des collaborations avec d'autres communes avoisinantes. Il s'agirait alors d'élaborer une planification plus fine et d'agender les échéances importantes.

La Municipalité souligne que le SID a fait un important travail préalable et leur a présenté un plan à long terme comprenant les investissements financiers nécessaire pour la rénovation du domaine skiable de la Région. Un dossier est à disposition auprès de la Municipalité pour ceux qui le désirent. Il répertorie toutes les problématiques qui seront à mettre en relation avec les volontés de développer ou non les hauts de la commune. Une réflexion sur la vision

des sports d'hiver est en cours d'élaboration et le développement du réseau dépendra desdites réflexions et des synergies possibles qui pourront être mises en place.

Il s'agit également de savoir comment l'interface entre les différents partenaires sera gérée, tout en gardant une vision globale du domaine skiable. Des pourparlers sont en cours depuis quelques temps déjà pour trouver des synergies sur les abonnements de saison concernant la clientèle de Jaman/Les Rochers-de-Naye et des Pléiades, mais les bonnes voies ne sont pas faciles à trouver. A titre d'exemple, l'hiver dernier, alors que d'importants travaux avaient lieu sur la ligne, un accord avait été trouvé concernant le sport scolaire facultatif des petits qui avait été déplacé sur le site des Pléiades.

Un gros travail sur la communication doit avoir lieu et la réflexion régionale devrait privilégier une seule offre. Un souhait serait d'arriver à commercialiser un abonnement régional en faisant abstraction, au début, des clés de répartitions financières, tout en estimant les flux transversaux. La commission régionale des sports de neige va se réunir prochainement et l'idée serait de pouvoir mettre en œuvre un tel abonnement dès la saison prochaine.

Dans les aspects régionaux, les processus en cours sont des processus CIEHL. Cela veut dire que l'ensemble des 10 communes doit reconnaître le domaine skiable de l'intérêt général pour lesdites communes. En 2004, la CIEHL avait déjà financé un bon million dans la rénovation de Jaman.

Il faut toutefois différencier le fonctionnement d'un télésiège et son exploitation. Et ce sont des synergies d'exploitation qui doivent être trouvées.

Jaman

Pour la Municipalité, la pérennisation de Jaman est évidente, d'où l'objet de ce préavis. La proximité du site et l'accessibilité bon marché par rapport à d'autres offres gardent un attrait local. Globalement, il s'inscrit dans cette continuité. Il tient à cœur à certains commissaires que le délégué aux sports incite les écoles à y venir.

Les taux de fréquentation de cette ligne en 2012-2013 sont les suivants :

- 6970 cartes journalières, 100 cartes sans train
- 181 abonnements de saison
- 1259 élèves ont fréquenté le site commun Jaman-Les Rochers-de-Naye.
- Les randonneurs, les skieurs en peaux de phoque, les personnes se baladant en raquettes ne sont pas quantifiables mais ce sont des itinéraires qui sont apparemment bien fréquentés.

Il est urgent de répondre aux nouvelles normes en vigueur et aux exigences de l'Office Fédéral des Transports et du CITT (Contrôle Intercantonal sur les Téléphériques et Téléskis). Il s'agit d'investissements qui vont naturellement avoir un impact sur le site par la

prolongation de la durée de vie des machines (protection et entretien facilité dû au couvert) et sur des meilleures conditions de travail des employés qui les entretiennent (conditions météorologiques difficiles, cas extrême lorsqu'ils doivent déneiger la dameuse complètement ensevelie par la neige à des heures fort matinales). Pour la petite anecdote, il est déjà arrivé à l'équipe du SID de passer plus de 4 heures à la déneiger!

La dernière convention entre le MVR et la commune date de 2011 et elle coure sur 10 ans, elle est donc sous toit jusqu'en 2021. Elle règle tous les rapports entre ces deux entités et contient une annexe convenue annuellement sur les annuités et les horaires.

Une subvention annuelle de CHF 240'000.- est octroyée au SID. Elle couvre tout le personnel engagé par le SID, l'entretien des dameuses, le carburant pour toutes les dameuses, les assurances et les frais administratifs. Concernant ce préavis, le mandat avait été donné au SID d'étudier le projet jusqu'au retour des offres, y compris les frais d'enquête publique. Ces démarches ont été réalisées en 2014 pour un montant de CHF 30'000.- déposé sur le compte d'attente 9139.051. Il s'agissait d'aller jusqu'au projet pour travailler sur la base de soumissions rentrées.

Le télésiège et la passerelle

Il est rappelé aux commissaires que la surélévation de la galerie du train implique le rehaussement du pylône no15 et par impact, le rehaussement des autres pylônes. Ceci tombe bien, car la nouvelle dameuse, trop haute, ne peut pas passer sous les pylônes actuels. Ceci a demandé une procédure compliquée ces dernières années et avec ces modifications, cette procédure ne sera plus nécessaire.

Pour la modification de la passerelle, aucun statut juridique n'a été trouvé du fait que la passerelle empiète sur la galerie. Cela va être réglé dans le cadre de ce projet soit sous forme de servitude soit par une convention. Les frais d'entretien seront exclusivement à la charge de la commune.

Un commissaire intervient en faisant savoir que ce télésiège avait rencontré à l'époque un certain nombre de difficultés car le bureau de géomètres en charge de ce projet n'avait pas réussi à aligner correctement la hauteur de ces pylônes. Aujourd'hui, compte tenu à la mise en place de la nouvelle passerelle, cela sera chose faite.

Le local de pique-nique

C'est une manière d'encourager encore plus l'utilisation locale de notre domaine skiable. A Jaman, où les conditions d'enneigement sont excellentes, il peut y faire très froid et il est nécessaire de pouvoir accueillir des personnes qui n'ont pas toutes les moyens de fréquenter le café-restaurant.

Un commissaire demande pourquoi le local de pique-nique n'est pas construit en prolongement de la buvette. Ceci pour trois raisons. La première est qu'en hiver, avec la neige et le vent, la configuration du site ne le permet pas. Deuxièmement, la clientèle du restaurant et celle de la salle de pique-nique ont des besoins fondamentalement différents.

La clientèle de la salle de pique-nique est composée de familles et de jeunes gens qui désirent se mettre à l'abri sans vouloir consommer à tout prix. Troisièmement, les coûts de prolongement de l'abri à dameuse sont marginaux par rapport à un ré- agrandissement du restaurant actuel, qui aurait coûté très cher.

D'autres commissaires interviennent en disant qu'aujourd'hui, même sans abri, il y a de nombreuses personnes qui pique-niquent à cet endroit. La pratique montre que les usagers sont naturellement respectueux de l'environnement. Pour les jeunes qui montent sans accompagnement, la salle sera toujours ouverte et l'aire de pique-nique sera signalée comme un relai du Parc.

Plusieurs commissaires s'interrogent sur la taille de ce local. N'est-il pas trop petit avec ses 3m50 de large ? La taille de cette salle permettant d'accueillir 30 personnes est assez judicieuse car elle correspond aux attentes. Au printemps, un certain nombre de tables pourront être mises à l'extérieur. De plus, s'il y avait une affluence de personnes, le local à dameuse pourrait agir comme 'salle de dépannage'. Si nécessaire, des tables et des bancs pourraient y être installés. Comme aux Rochers-de-Naye, si deux classes se trouvaient sur le lieu en même temps, un tournus pourrait être organisé. Pour la majorité des commissaires, la taille est raisonnable. Le local sera tempéré et il sera donc plus facile à chauffer et plus facile à gérer. Les normes de sécurité du CITT sont ainsi respectées et l'autorisation d'exploiter devrait être délivrée sans problème.

Il est précisé que le personnel du SID n'a pas besoin de ce local de pique-nique, ils pourront toutefois profiter des WC. Concernant les déprédations, ils garderont un œil dessus et pourront s'en occuper selon les besoins. Il ne faut pas oublier que de l'endroit où le personnel se tient pour le télési, ils ont une vue directe sur cette nouvelle construction.

Enquête et planification des travaux

L'enquête publique a été ouverte du 24.05.2014 au 23.06.2014. Aucune opposition n'a eu lieu, cependant des remarques constructives ont été émises sur 3 points :

- 1) la baie vitrée au Nord, piège pour les oiseaux,
- 2) l'accumulation de neige devant l'entrée et
- 3) la largeur de l'abri pique-nique.

Il n'y a pas de remarques des services cantonaux.

Il s'agit de remettre le télési (la passerelle et les 4 pylônes) en service cet automne encore. Le Conseil communal se réunissant le 3 septembre, une fois le délai référendaire clôt, les travaux pourront débuter. Au mieux cette année, au pire l'année prochaine.

Si le préavis est accepté, le site de Jaman sera ainsi terminé et devrait donner satisfaction pour les 30 prochaines années.

Ce préavis est voté à l'unanimité des commissaires présents.

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 20/2014 de la Municipalité du 6 juin 2014 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'021'000.- au maximum, sous déduction de la participation de la Commune de Veytaux, pour la construction d'un abri à dameuse, d'une salle de pique-nique avec WC publics et l'adaptation de la passerelle du télésiège ainsi que de trois pylônes sur le site de Jaman,

Où le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les investissements décrits dans le présent préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'021'000.- au maximum, sous déduction de la participation financière de la Commune de Veytaux ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir cet investissement par les comptes de fonctionnement sur une période de 20 ans au maximum ;
6. de donner à la Municipalité tous les pouvoirs pour signer tous les actes ou conventions en rapport avec cet objet.

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

La présidente-rapporteuse
Buchet Bulliard Catherine (UDC)